

# PAYER PAR ADAGE (PASS CULTURE)

## Pass culture, mode d'emploi



Seuls les établissements scolaires peuvent payer par ADAGE, et uniquement pour les sorties des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, CAP, lycées généraux, techniques et professionnels.

Payer votre sortie par ADAGE vous permet de financer vos projets avec vos crédits PASS CULTURE de votre établissement scolaire. Seuls nos forfaits de prestations culturelles (entrées dans le monument en visite libre, visites thématiques, ludiques et ateliers du patrimoine) peuvent être payés par ADAGE. Les produits de la librairie-boutique ou encore votre transport ne sont pas finançables par ce biais

### 1.

Vous nous contactez pour organiser et réserver une visite

Contactez-nous au moins 1 mois et demi avant la date souhaitée



Dites-nous dès le 1<sup>er</sup> contact que vous souhaitez payer par Adage

### 2.

Nous vous envoyons le récapitulatif de votre option

Comme pour toute réservation, nous vous envoyons un devis. Il contient notamment le règlement de visite et détaille les prestations payables via ADAGE. Lors de cet envoi, nous vous indiquerons aussi que votre visite est en ligne sur ADAGE et attend votre confirmation.



Le service réservation recueille votre demande et trouve avec vous un créneau de visite. Pour que nous puissions effectuer la réservation, nous aurons besoin de la composition de votre groupe, vos disponibilités, vos souhaits d'activités pédagogiques, ...

Consultez notre offre pédagogique directement sur notre site internet en téléchargeant [notre brochure](#)

### 3.

Vous finalisez la réservation dans ADAGE

Votre confirmation dans ADAGE vaut acceptation du devis et du règlement de visite. Si vous ne confirmez pas dans le délai mentionné sur votre contrat, votre option est levée et la visite automatiquement annulée.

Deux actions sont nécessaires dans ADAGE pour valider l'option : la pré-réservation par l'enseignant, puis la confirmation de réservation par le chef d'établissement.



### 4.

La visite a lieu et le paiement s'effectue automatiquement

Si vous êtes contraints d'annuler, vous avez jusqu'à J-15 pour le faire.

Passez ce délai, la visite est due et le paiement sera effectué comme si a visite avait eu lieu